



## Lutter contre les abus par la prévention

Texte: Carmen Wegmann, psychologue FSP responsable du bureau «Lieux de vie» insieme

**Le cas d'abus sexuels qui a été rendu public en février dernier a bouleversé, effrayé et semé le trouble avant tout parmi les proches des personnes vivant en institution. Pour barrer la route à de tels événements, il est indispensable que toutes les parties en présence, soit les autorités, les collaborateurs d'institutions, les parents et les personnes handicapées, fassent preuve d'initiative et d'esprit de collaboration.**

Le risque d'être victime d'un abus sexuel est beaucoup plus élevé chez les personnes handicapées mentales que pour la moyenne de la population. Selon les études, le taux d'abus y serait de trois à dix fois plus élevé.

Les raisons de cette prévalence seraient connues: les personnes vivant avec un handicap mental ne sont le plus souvent pas ou qu'insuffisamment informées et connaissent peu, voire pas du tout, les comportements sexuels adéquats. De plus, elles ne sont la plupart du temps pas en mesure de s'exprimer verbalement, et si toutefois elles le font, elles ne seront pas prises au sérieux. En outre, elles ont besoin d'aide et de soutien dans les activités quotidiennes comme les soins intimes ou le passage aux toilettes, ce qui implique le toucher du corps et le contact avec la sphère de l'intime. Ceci fait que les personnes handicapées s'habituent aux dépassements de certaines limites et à l'intervention de tiers. La dépendance qui en découle conduit à une distorsion de pouvoir entre le soignant et la personne soignée ; cette dernière ne développe aucun sens de sa propre valeur et n'a pas conscience qu'elle doit décider elle-même de se défendre.

Les parents peuvent jouer un rôle important en matière de prévention, que ce soit par une information générale et une éducation sexuelle, un mode de communication franc et ouvert avec l'institution et en soutenant l'enfant dans l'expression de sa volonté.

### **Education sexuelle**

Par l'éducation sexuelle, les enfants apprennent tout d'abord à connaître la dénomination des parties de leur corps et de leurs organes sexuels. Cette connaissance leur permet de prendre conscience de leur corps et de parler de ses transformations (pour autant qu'ils puissent s'exprimer verbalement). Il est aussi essentiel qu'ils sachent que les organes sexuels se modifient avec la croissance, ce que signifie la maturité sexuelle et que l'être humain ressent des émotions sexuelles.

### **Communication ouverte**

La transparence et un échange libre et ouvert entre les proches et les collaborateurs de l'institution représentent la base d'une confiance réciproque. Une telle base permet aussi d'aborder les thèmes délicats comme la gestion d'une sexualité.

### **Autodétermination**

Les enfants et les adolescents ont tout d'abord besoin d'être sensibilisés à un comportement adapté en matière de proximité et de distance. Ils devraient apprendre quels sont les gestes qu'ils peuvent accepter de la part de tiers et ceux qu'ils ne doivent eux-mêmes pas avoir à leur égard. Ce sont justement les personnes dépendantes d'une aide extérieure qui doivent apprendre à distinguer quels contacts physiques pratiqués par quelle personne et sur quelle partie du corps sont agréables ou



désagréables et selon les cas appropriés ou inappropriés. Ils doivent pouvoir exprimer qu'une personne a un comportement trop familier et devenir ainsi capables de se défendre et de fixer des limites.

En tant que parents, vous pouvez apporter une aide précieuse en apprenant à votre enfant à devenir un être sûr de lui et conscient de certains principes de base :

- Mon corps m'appartient.
- Je définis moi-même ce que je veux et ce que je ne veux pas.
- Lorsque j'ai un mauvais sentiment, je dois pouvoir le dire ou le faire comprendre par un langage non verbal.
- Lorsque je n'aime pas le genre d'aide que quelqu'un m'apporte, j'essaie de m'opposer.
- Je dois pouvoir dire : non, ça je ne le veux pas ! Ou manifester le signe stop avec ma main.
- Et si tout cela ne suffit pas, je dois pouvoir aller chercher de l'aide et du soutien."

### **Interpréter les signes**

Ce sont souvent les parents qui les premiers détectent les signes d'un possible abus sexuel. Des indices peuvent être donnés par des modifications du comportement, en particulier des manifestations psychiques comme des peurs, des troubles, des actes d'automutilation, des défaillances au niveau de la concentration, une attitude de repli, un comportement sexuel agressif ou un langage sexualisé. Des symptômes psychosomatiques (troubles de l'alimentation, énurésie, crises pseudoépileptiques) peuvent également être les indices d'un abus. L'apparition exceptionnelle d'un seul de ces symptômes ne doit toutefois pas être considérée comme le révélateur d'un abus sexuel. Il est important d'observer les changements et d'en rechercher les causes possibles.

### **Step by step**

En cas de soupçon, il est opportun d'agir avec prudence. Ecoutez votre enfant (adulte), prenez-le au sérieux et accordez du crédit à ses paroles. Gardez votre calme et agissez sans précipitation. Faites en tous les cas appel à un/une professionnel/le ou un bureau de conseils. Le bureau spécialisé d'**insieme** «Lieux de vie» peut ici servir de premier interlocuteur auprès de qui vous pourrez expliquer votre situation et obtenir de plus amples informations.

#### **Bureau «Lieux de vie» insieme**

Le bureau spécialisé d'**insieme** «Lieux de vie» propose une consultation et un accompagnement psychologiques gratuits aux personnes handicapées mentales et à leurs proches qui se trouvent dans une situation de crise ou impliqués dans un conflit avec les autorités et/ou les institutions.

**Pour de plus amples informations:** [www.insieme.ch/fr/insieme/offre/lieux-de-vie/](http://www.insieme.ch/fr/insieme/offre/lieux-de-vie/)

**Contact:** Lieux de vie, Carmen Wegmann, psychologue FSP, tél. 031 300 50 20

**Courriel:** [lieuxdevie@insieme.ch](mailto:lieuxdevie@insieme.ch)

© insieme Suisse, février 2011